BIENVENUE À LA

CMCAS METZ-EDF

SOMMAIRE

- **EDITO** DE LA PRÉSIDENTE P. 2
- **M'INSCRIRE** À LA CMCAS P. 3
- **INFOS** PRATIQUES P. 5
- **VOS ACTIVITÉS SOCIALES À LA CMCAS** P. 6
  - FONCTIONNEMENT DE VOTRE CMCAS P. 6
  - OFFRES PRIVILÉGIÉES AVEC NOS PARTENAIRES LOCAUX P. 7
  - AIDES SPÉCIFIQUES P. 8
- **VOS ACTIVITÉS SOCIALES À LA CCAS** P. 9
  - VOS VACANCES ET CELLES DE VOS ENFANTS P. 9
  - AIDES NATIONALES P. 10
  - L'ASSURANCE DE VOTRE FAMILLE ET DE VOS BIENS P. 11
  - VOTRE PROTECTION SOCIALE P. 12
- **LA CMCAS ET VOUS** P. 13
  - COMPRENDRE COMMENT ÇA MARCHE P. 13
  - LES ACTIVITÉS SOCIALES ONT BESOIN DE VOUS P. 14
  - QUELQUES CHIFFRES P. 15

ÉDITO

Cher(e)s collègues,

Vous venez d'intégrer nos entreprises ou de rejoindre la CMCAS de Metz Edf par mutation ou mise en inactivité. Ce guide est destiné à vous ouvrir les portes d'accès à vos activités sociales, il vous aidera dans cette organisation unique du Personnel des Industries Electrique et Gazière (IEG). Votre statut de salarié des IEG vous ouvre des droits et nous sommes là pour vous aider à les connaître, en comprendre l'origine et bien entendu leurs utilités.

Les activités sociales sont organisées de deux façons :

- La CCAS (au niveau national) qui organise les vacances adultes et jeunes, les assurances, le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale.
- Les CMCAS (au niveau local), dont la CMCAS de Metz Edf, qui organisent les activités de proximité.

Votre CMCAS a développé des spécificités que vous ne retrouverez pas ailleurs (chèques vacances, super suppléments, aide au permis de conduire, carte culture, subvention médiathèque-bibliothèque, abonnements sportifs, billetterie …).

Pour répondre à vos interrogations, des professionnels sont à votre disposition.

J'espère que vous trouverez dans ce guide toutes les informations nécessaires, pour profiter pleinement des possibilités offertes par votre CMCAS.

Murielle DUMONT
Présidente de la CMCAS Metz Edf

M'INSCRIRE À LA CMCAS

1/ LES NOUVEAUX EMBAUCHÉS

La création de votre dossier administratif à la CMCAS vous permet d'obtenir votre **N**uméro d'**I**dentifiant **A**gent. Votre **NIA** est permanent, il est votre identité dans les activités sociales et doit être communiqué à chaque demande CMCAS ou CCAS.

Pour la création de votre dossier, toutes les pièces justificatives énoncées ci-dessous sont nécessaires :

Pour les personnes statutaires

- Fiche de renseignements
- Copie du livret de famille ou carte d'identité
- Attestation de concubinage ou PACS
- Relevé d'identité bancaire
- Copie du contrat d'embauche
- Photocopie de la 1ère fiche de paie
- Photocopie du dernier avis d'imposition
- Copie du jugement de divorce (si nécessaire)

Pour les personnes non statutaires (CDD ou autres contrats)

- Fiche de renseignements
- Copie du contrat
- Copie de la 1ère fiche de paie
- Copie de la pièce d'identité
- Relevé d'identité bancaire
- Photocopie du dernier avis d'imposition

Si concubin ou pacs ou/et enfant :

- Pièce d'identité du conjoint ou copie du livret de famille
- Copie du dernier avis d'imposition du concubin
- Certificat de scolarité de votre (vos) enfant(s) de plus de 16 ans.

Vous venez de créer votre dossier administratif et êtes affilié à la CMCAS de Metz EDF, grâce à cela vous accédez au statut d'**O**uvrant **D**roit (**OD**).

Celui-ci vous permet de bénéficier des activités sociales en fonction d'un cœfficient social calculé chaque année, sur la base de votre dernier avis d'imposition. Il correspond à votre revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts.

Votre conjoint et vos enfants peuvent bénéficier aussi des activités sociales. Ils accèdent au statut d'**A**yant **D**roit (**AD**). Ils bénéficient des mêmes avantages que vous, à condition qu'ils soient déclarés auprès de la CMCAS. Grâce à ces démarches, une attestation sera éditée qui prouvera votre affiliation à la CMCAS.

2/ LES AGENTS MUTÉS OU INACTIFS

Agents mutés

Agent muté en provenance d'une autre unité, votre dossier ne sera transféré dans notre fichier qu'à partir du moment où vous aurez signalé votre arrivée auprès de notre CMCAS et que votre avis de mutation nous sera parvenu.

Agents inactifs

Pour les agents inactifs emménageant sur le Territoire de Metz et ses environs, vous serez rattachés directement à la CMCAS de Metz.

3/ RENOUVELLEMENT DE VOS DROITS

Il faut signaler toute modification de votre situation soit en modifiant vos infos en ligne sur le site ccas.fr (Espace Activ') soit directement auprès de votre CMCAS, tout au long de l'année.

INFOS PRATIQUES

CMCAS - ANTENNE DE METZ

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi
De 8h00 à 16h00 (sans interruption)
Accueil téléphonique de 8h00 à 16h30

Adresse postale
Allée Philippe Lebon
BP 30824
57958 MONTIGNY LES METZ

Contacts
Tél : 03.87.56.77.20
Mail : cmcas.metzedf230@asmeg.org

Site internet
www.metz-edf.cmcas.com

Facebook
https://www.facebook.com/CMCASMetz

CMCAS INFO
Envoi d'un magazine bi-annuel de la CMCAS retraçant les activités passées ou à venir.

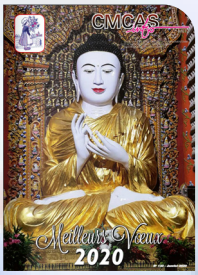

POINTS DE PROXIMITÉ ACTUELLEMENT MIS EN PLACE

- **SLVie 60 - RTE Borny**
2ème et 4ème mardi du mois de 8h à 10h
Salle mise à disposition - 12 rue des Feivres Metz
- **SLVie 73 - AOA Borny**
2ème et 4ème mardi du mois de 10h15 à 11h30
Rue Auguste Frenel - Metz
- **SLVie 55 -Huchet**
1er et 3ème mardi du mois de 9h à 11h30
Local SLVie - Centrale Emile Huchet - Carling
- **SLVie 50 - Saint Avold**
1er et 3ème mardi du mois de 13h30 à 15h15
Energis - 53 rue du Maréchal Foch - Saint Avold
- **SLVie 97 - Boulay**
2ème et 4ème mardi du mois de 15h45 à 16h30
2 A rue Victor Muller - Boulay
- **SLVie 31 - Forbach**
2ème et 4ème jeudi du mois de 8h à 9h30
29 rue de Marienau - Forbach
- **SLVie 33 - Bitche**
2ème et 4ème jeudi du mois de 10h30 à 12h
Energis - 2 rue des Bruyères - Bitche
- **SLVie 30 - Sarreguemines**
2ème et 4ème jeudi du mois de 13h30 à 15h30
40 rue Alexandre de Geiger
- **SLVie 97 - Freyming-Merlebach**
3ème mardi du mois de 15h45 à 16h30
1 rue des Dressants - L'adresse n'est pas disponible avec un GPS, veuillez saisir 2 rue de Metz
- **SLVie 20 - Sarrebourg**
3ème jeudi du mois de 9h30 à 11h30
Salle mise à disposition - 7 rue de Lunéville
- **SLVie 22 - Morhange**
3ème jeudi du mois de 14h à 16h
Rue Castelnau - Morhange
- **SLVie 72 - AMTE**
1 Vendredi sur 2 de 8h15 à 10h
La Maxe

VOS ACTIVITÉS SOCIALES À LA CMCAS

1/ FONCTIONNEMENT DE VOTRE CMCAS

Conseil d'Administration
Elu tous les 4 ans par les ouvrants-droit statutaires affiliés à la CMCAS de Metz-EDF
Il est composé de 24 membres

Assure la gestion de la contribution des employeurs
(Article 25)

Bureau
Composé de 11 membres élus par le Conseil d'Administration chaque année

Met en œuvre les décisions prises par le Conseil d'Administration

Commissions
Au nombre de 9

Préparent et mettent en application les décisions

des élus

- Santé Solidarité
- Achats
- Jeunesse
- Contrôle Financier
- Patrimoine
- Loisirs & Culture
- Info-Com
- Sports
- Pensionnés

Tout au long de l'année, un panel riche et varié d'activités vous est proposé par la CMCAS de Metz Edf au plus près de chez vous. De l'éveil de l'enfant à la découverte d'activités sportives et culturelles en passant par les loisirs et la billetterie, vous n'avez que l'embarras du choix !

Arbre de Noël

Bourse aux jouets

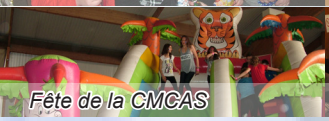
Fête de la CMCAS

Journée de l'amitié

Voyage en Thaïlande

2/ OFFRES PRIVILÉGIÉES AVEC NOS PARTENAIRES LOCAUX

- **Locations Week-end / Séjours**

Résidhôtel, UCPA, Pierre et Vacances, La Belle Montagne, Locatour...
Maëva (St Tropez, St Raphael, Hyères) - propriété CMCAS

- **Salle pour festivités**

Salle polyvalente de Fleury (57) - convention avec la commune de Fleury

- **Loisirs**

Kinépolis (St Julien Les Metz), Gaumont (Amnéville), Galaxie (Amnéville), Zoo d'Amnéville, Center Parcs, Parc de Ste Croix, France Aventures (6 sites), Centre Equestre La Vivh (Coincy), Europapark, Disney, Puy du Fou…

- **Bien-Être**

Thermapolis, Villa Pompéi, Passage bleu (Jouy Aux Arches), Thermes de Vittel, Fitnesium, Atypic Beauté, Mondorff, Coiffeur Tarantino, Authentique Pilates...

- **Guide**

Pass Time

- **Commerces**

Parfumerie Europe, carte métro, Sixt, RSW Moto Astar, Grosfilex, Marque Avenue, SRD Bijoux, Atriome…

- **Autres**

CSF, Allianz, Acef, Crédit Mutuel…

! Téléchargez le formulaire de nos tarifs billetterie sur notre site internet !
www.metz-edf.cmcas.com

3/ AIDES SPÉCIFIQUES DE LA CMCAS

Qui ?	Quoi ?	Combien ?	+ d'Infos
Commission Jeunesse	Carte Illicado	20 €	Enfants de 0 à 13 ans Distribués lors des Arbres de Noël
	Participation centre aéré	Selon barême (entre 10% et 30%)	Enfants de 4 à 11 ans
	Carte Culture	15 €	Enfants de 6 à 17 ans Sur demande
	Convoyages des 15 ans	Remboursement du voyage d'accompagnement d'un parent selon forfait CCAS	Enfants dans l'année de leur 15 ans qui partent en colo (justificatifs des frais engagés obligatoires)
	Participation classes transplantées	Selon barême (entre 10% et 30%)	Enfants de 5 ans à la terminale
	Cadeau de naissance	Coffret avec parfum/doudou/ protège carnet sanitaire	Sur présentation de l'acte de naissance dans les 6 mois suivant la naissance
	Participation sur le permis de conduire	50 €	Justificatif d'inscription et de paiement
Commission Loisirs	Chèques vacances	60 € d'abondement	Ne pas être parti avec la CCAS l'année précédente en séjour rouge
	Bibliothèque	10 € / famille	Sur justificatif d'adhésion
	Fnac	8% + 10 % par livre	Se rapprocher de la CMCAS
Commission Santé	Super suppléments	Selon barème ou forfaits (voir site CMCAS)	Concerne : optique, dentaire, prothèses auditives et capillaires, orthèse, ostéopathie/Chiropractie…
	Aides solidarité	Selon dossier	Etude de la demande par la Commission
	Petite enfance	Selon barème	De 3 à 6 ans
	Assistante sociale pour les retraités	Selon dossier	Se rapprocher de la CMCAS
Commission Sports	Participation sur licence sportive ou inscription club	14 €	Sur justificatif de licence ou inscription au club
Commission Pensionnés	Cadeau de noce d'or ou argent	Bouquet de fleurs et cadeau	
	Colis de Noël	Panier garni	Concerne les + 75 ans

VOS ACTIVITÉS SOCIALES À LA CCAS

1/ VOS VACANCES ET CELLES DE VOS ENFANTS

Les séjours adultes

La CCAS propose des séjours, soit en maison familiale pour les amateurs du « tout compris », soit en gîte avec hébergement seul, ou encore en village de toile et camping.

- **Les séjours à tour de rôle** (vacances scolaires et périodes de fortes fréquentations) : le traitement des demandes de séjours est informatisé afin de garantir une égalité des chances d'affectations.
- **Les séjours en réservation directe** (moment de plus faible fréquentation) : vous êtes facturés à l'hébergement et au nombre de personnes. Les résultats sont immédiats.

La CCAS propose également d'autres périodes (rose, rose foncé), des séjours solidaires ou thématiques, des vacances à l'étranger…
Inscriptions à la CMCAS ou sur http://www.ccas.fr

! Bon à savoir
Pour certains séjours de la CCAS, il est désormais possible de régler tout ou partie de la participation avec les chèques vacances

Les séjours enfants

Pour les vacances, la CCAS propose des colonies thématiques.
Des séjours sont réservés aux tout-petits et spécialement conçus pour une première expérience et souvent une première séparation : ils ont lieu dans des centres de vacances agréés pour l'accueil des mineurs. Au programme, des activités pour les tout-petits comme les séjours à la ferme pédagogique. Poney, cirque, sport, nature, arts plastiques : les séjours comportent la plupart du temps une double thématique, l'une pour la tête, l'autre pour les jambes. Chaque séjour s'adresse à une tranche d'âge bien définie pour s'adapter aux aptitudes des enfants.
Pour les ados, des thématiques adaptées à leur âge et à leur autonomie : des voyages « découverte culturelle » dans des capitales européennes (l'occasion aussi de pratiquer une langue étrangère).
Inscriptions à la CMCAS ou par internet sur http://www.ccas.fr

2/ AIDES NATIONALES

- Petite enfance
- Soutien Scolaire
- Aide à domicile
- Aide à l'autonomie des jeunes
- Aide ménagère
- Aide ponctuelle pour les dépenses liées au handicap
- Télé-assistance
- Amélioration de l'habitat
- Mobilité et Autonomie
- Aide technique

Retrouvez toutes les informations dans le guide de la protection sociale sur le site de la CCAS.

! Pour vous aider et vous guider dans toutes vos démarches, contactez le pôle Action Sanitaire et Sociale au 03.87.56.77.27 ou au 03.87.56.77.26

©CCAS_E.REBIFFE

©CCAS_X.ZIMBARDO

3/ L'ASSURANCE DE VOTRE FAMILLE ET DE VOS BIENS

IDCP

Contrat cumulatif à la prévoyance de l'employeur à souscrire par l'OD

- **Contrat décès et invalidité « toutes causes »**
  - Décès toutes causes (versement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès de l'agent)
  - Invalidité toutes causes (versement d'un capital à l'agent assuré)
  - Possibilité de protéger ses proches par :
    - une rente de conjoint
    - une rente d'éducation
    - une rente survenance handicap enfant

- **Contrat décès et invalidité « causes accidentelles »**
  - Décès consécutif à un accident (versement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès de l'assuré)
  - Infirmité permanente (versement d'un capital à l'assuré lorsqu'il est reconnu en état d'infirmité permanente partielle IPP ou totale IPT, consécutivement à un accident)

En complément des garanties « causes accidentelles », **une indemnité forfaitaire est prévue en cas d'hospitalisation de l'assuré à partir de 48h et dans la limite de 15 jours consécutifs ou non.** Ces garanties sont accessibles à vos proches (conjoint, partenaire, concubin et enfant(s)à charge, ainsi qu'aux ascendants à charge fiscale) dès lors que l'ouvrant-droit est assuré lui-même au titre du contrat.

Assurances CCAS

Contrat groupe CCAS : habitation, véhicules, scolaire, chasse, chiens et chats et protection juridique

Contact internet : www.ccas.fr > rubrique Assurances
Attention : munissez-vous de votre NIA et mot de passe
Contact physique : Permanence Satec à la CMCAS de Metz
Prendre RDV auprès de l'accueil de la CMCAS au 03 87 56 77 20

4/ VOTRE PROTECTION SOCIALE

La Camieg

La Camieg est un organisme de Sécurité Sociale créé par le décret le 30 Mars 2007. La Caisse assure la gestion du régime spécial d'assurance maladie maternité des IEG sous la tutelle de l'Etat. Sa compétence est nationale, elle protège les agents statutaires en activité, les inactifs, ainsi que leurs ayants droit à charge.

Régime Obligatoire
Dès votre arrivée dans les Industries Electrique et Gazière, vous devez faire votre dossier auprès de la CAMIEG. Une cotisation par ouvrant droit couvre les ayants droit à charge. (cotisations prélevées directement sur votre bulletin de salaire).

Pour plus de renseignements, contactez la CAMIEG
Par téléphone : 0806 06 93 00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 - coût appel local depuis un téléphone fixe
Par courrier : Camieg – 92011 NANTERRE CEDEX *pour l'envoi de vos feuilles de soins*
Par internet : www.camieg.fr

Energie Mutuelle ou Solimut

Elle est obligatoire pour les actifs (les cotisations sont prélevées directement sur le bulletin de salaire) et facultative pour les retraités mais fortement conseillée.
Elle vise à améliorer significativement le niveau de remboursement des frais de santé restant à charge des salariés et pensionnés.

Deux formules possibles
- Isolé : vous êtes seul adhérent
- Famille : pour vous et vos ayants droit couverts par la CAMIEG

Pour plus de renseignements, contactez :
- Energie Mutuelle : 09 69 32 37 37
- Solimut : 08 00 88 11 55

LA CMCAS ET VOUS

1/ COMPRENDRE COMMENT ÇA MARCHE

Dans les Activités Sociales, comme ailleurs, c'est vrai on aime bien les sigles ! Mais vous allez voir que c'est facile de s'y retrouver pour peu que l'on ait quelques repères.

Le Comité de Coordination des CMCAS
Il répartit la contribution des employeurs entre la CCAS et les CMCAS (Article 25).
Il gère plusieurs fonds d'aides sociales

CCAS
Caisse **C**entrale des **A**ctivités **S**ociales
18 administrateurs désignés par les fédérations syndicales en fonction des résultats obtenus aux élections des CMCAS. Elle gère les vacances adultes et jeunes, la restauration méridienne et les assurances.

CMCAS
Caisse **M**utuelle **C**omplémentaire et d'**A**ctivités **S**ociales
Représentée par un conseil d'administration de 18 ou 24 administrateurs, elle gère les activités de proximité (sports, culture, loisirs, aides solidarité, etc.) Il existe 69 CMCAS réparties sur le territoire.

2/ LES ACTIVITÉS SOCIALES ONT BESOIN DE VOUS

Les activités sociales sont gérées par des salariés élus détachés à la CMCAS, mais elles sont aussi portées par des agents bénévoles, passionnés, solidaires… qui apportent leur expérience et leur voix dans les structures et instances du territoire :

- **Les sections sportives et culturelles**
  Selon vos goûts, vous pouvez faire vivre les sections sportives et culturelles de la CMCAS, en être président, trésorier ou membre actif. Vous pouvez aussi proposer une activité nouvelle sur votre zone géographique. Rapprochez-vous de votre CMCAS.

• Le convoyage des enfants et jeunes

Pendant les vacances scolaires, vous pouvez choisir d'encadrer, à la journée, le trajet des enfants jusqu'à leur centre de vacances, afin d'assurer leur sécurité jusqu'à leur lieu de destination.

• Prenez le Relais

L'encadrement (responsables principaux, adjoints) des centres de vacances familiaux de la CCAS est assuré par les agents eux-mêmes, pour lesquels a été mis en place le cursus formation « Prenez le Relais ».
Si vous êtes intéressé, contactez votre CMCAS !

• BAFA

Chaque année, la CCAS prend en charge, pour un certain nombre d'ayants droit âgés d'au moins 17 ans, les frais de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, leur permettant d'encadrer les Accueils Collectifs de Mineurs.
N'hésitez pas à inscrire votre enfant par le biais de votre CMCAS !

En route pour la colo !

QUELQUES CHIFFRES DE LA CMCAS METZ-EDF EN 2019

5682
bénéficiaires

80 000 €
d'aides santé et solidarité distribuées

215
enfants sont partis avec la CMCAS

640
demandes de chèques vacances

220
bénéficiaires ont profité des voyages organisés par la CMCAS Metz Edf

104
activités proposées

90 % du budget annuel alloué est utilisé pour les activités